

Révision annuelle des péages sur les réseaux du groupe APRR

Les tarifs des autoroutes font chaque année l'objet d'une révision selon des modalités fixées contractuellement avec l'État. Pour 2009, dans le cadre du contrat de concession, APRR (*Autoroutes Paris-Rhin-Rhône*) et AREA (*Autoroutes Rhône-Alpes*) se sont vu accorder au 1^{er} février une augmentation de 1,89 %.

La précédente revalorisation étant intervenue en octobre 2008 (en application du contrat d'entreprise en vigueur pour la période 2004/2008), APRR et AREA ont accepté, dans le cadre de discussions en cours avec l'État, de différer de 2 mois la date d'effet de cette augmentation.

*
* *

Le groupe APRR

Quatrième groupe autoroutier en Europe, le groupe APRR, filiale d'EIFFAGE, exploite un réseau de 2 234 km d'autoroutes sur les 2 279 qui lui sont concédés par l'État. Le réseau exploité comprend notamment l'axe Paris-Lyon (A5, A6, A39), un axe Bourgogne-Europe du Nord (A31, A36), des autoroutes alpines dans la région Rhône-Alpes (A40, A41, A42, A43, A48, A49, A51 Nord) et des autoroutes au centre de la France (A77, A71). Axe de communication majeur en Europe, ce réseau a enregistré plus de 20 milliards de kilomètres parcourus en 2007. Le Groupe emploie près de 4 000 personnes et a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 1 803 millions d'euros.

CONTACTS PRESSE

Pascal Devertu / Claudine Rolland - **Direction de la Communication APRR - 04 26 68 45 52 – 01 41 32 73 15**

www.aprr.com